PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
13	2

Date de convocation
08/08/2023

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le : 05/10/2023

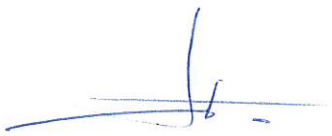

Acte affiché le : 05/10/2023

L'An deux mille vingt-trois, le Vingt-cinq septembre s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Charles Lohé.

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Annick Barré, Dominique Cogen, Jean-François Dumonteil, Françoise Guillerm, Catherine Henry, Joëlle Le Bihan, Hubert Le Lann, Rémy Le Vot, Jean-Charles Lohé, Michel Morvant, Éric Prigent, Guillaume Robic, Patrick Urien.

Titulaires votant.e.s excusé.e.s : Tugdual Braban, Renée Courtel, Rollande Le Borgne, Sandra Le Nouvel, Jacqueline Mazéas, Bernard Saliou.

Suppléant.e.s présent.e.s votant.e.s : Viviane Moisan, Denis Salaun.

Appel à Projet relatif à l'adaptation au changement Climatique

Vu la délibération 22-2023 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Centre Ouest Bretagne, réuni le 12 juillet 2023, validant une réponse du Pays Centre Ouest Bretagne à l'appel à projets lié aux adaptations au changement climatique,

Depuis fin 2022, le PETR du Pays COB, ainsi que les 5 EPCI du territoire sont engagés dans la démarche « Territoire engagé pour la transition écologique » via un contrat d'objectif signé avec l'ADEME. Ce programme a permis de faire un état des lieux des politiques de transition écologique actuellement en cours sur les EPCI. Si le sujet de l'atténuation du changement climatique est pris en compte, notamment via de nombreux travaux engagés sur les énergies, le sujet de l'adaptation est peu abordé. En effet, la majorité des communautés de communes du Pays Centre Ouest Bretagne n'a pas de Plan Climat Air Energie territorial, car les critères d'éligibilité de l'appel à projet (correspondant à une population supérieure à 20 000 habitants) ne leur permettent donc pas de candidater seule.

Pourtant, le Centre-Bretagne est déjà impacté par le dérèglement climatique. Selon l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, la région présente des vulnérabilités variables face aux changements climatiques. Pour le centre-Bretagne, une intensification des périodes de sécheresse, des risques de conflits d'usage sur la ressource en eau, des bouleversements des écosystèmes naturels et des migrations des espèces et des pressions accrues sur les activités agricoles et forestières sont à anticiper.
La construction et la mise en œuvre de démarches d'adaptation sont primordiales, mais sont complexes à initier, notamment de par leur transversalité et leur caractère relativement récent. Cet appel à projets vise donc à soutenir, développer, consolider et approfondir les stratégies locales d'adaptation, mais également à expérimenter des actions d'adaptation concrètes. Les projets présentés permettront d'aborder, de façon transversale un ou plusieurs axes de travail de l'adaptation, indiqués ci-dessous :

- Accompagnement de la collectivité, élu.e.s et agent.e.s, dans l'intégration des enjeux de l'adaptation au changement climatique
- Sensibilisation et mobilisation des citoyen.ne.s aux enjeux de l'adaptation au changement climatique
- Adaptation des politiques d'aménagement et de gestion des risques pour un territoire résilient
- Préservation du patrimoine naturel et gestion des ressources dans un contexte de changement climatique
- Accompagnement des secteurs économiques dans la transformation et l'adaptation au changement climatique.

Conformément à la délibération du Comité Syndical du 12 juillet 2023, le Pays COB en coopération avec les référents désignés par chaque EPCI a travaillé une réponse à l'appel à projet en question en considérant :

1. Un état de lieux visant à caractériser l'impact du changement climatique sur le territoire (impact environnemental, économique et social) ;
2. Un volet portant sur la mobilisation des élu.es sur la question de l'adaptation au changement climatique. La mobilisation des élu.es permettra de définir des enjeux et axes stratégiques prioritaires sur lesquels travailler. La nouvelle commission transition écologique du Conseil de Développement sera également mobilisée.
3. La préfiguration des outils pérennes de mise en œuvre de l'adaptation sur le territoire. Les outils devront permettre de consolider et d'approfondir les stratégies locales d'adaptation et d'expérimenter des actions sur le territoire du pays cob.

De manière opérationnelle, la réponse à l'appel à projet en question permet d'engager les actions suivantes :

Phase 1° : Création d'un socle de connaissance commun et partagé sur l'impact du changement climatique :

Axe 1 : Caractériser l'impact du changement climatique sur le territoire du Pays COB

- Comprendre quels sont les impacts du changement climatique à l'échelle du territoire du Pays COB et en ressortir une synthèse pour les décideurs
- Identifier des écosystèmes naturels/unités écologiques clés pour l'adaptation du territoire

au changement climatique.

- Evaluation des impacts par thématique : énergie, agriculture, industrie, mobilités, santé, biodiversité, etc.

Axe 2 : Confronter les regards et les représentations

- Confronter les observations des habitants avec les données de caractérisations de l'impact du changement climatique
- Analyser les possibilités d'appropriation du sujet par les acteurs, comprendre le niveau de conscientisation
- Identifier les préoccupations/enjeux prioritaires d'adaptation des différents acteurs afin de nourrir la réflexion sur les choix d'enjeux de la phase 2

Axe 3 : Animations à destination des habitants et du grand public

Favoriser une dynamique sur le territoire autour de l'adaptation au changement climatique, *comme par exemple organisation d'une exposition itinérante.*

Phase n°2 : Identification et réflexion collective autour des enjeux prioritaires d'adaptation

Axe 1 : Définition de la feuille de route

- Définir et s'approprier le champ de l'adaptation climatique
- Apporter aux élu·es des outils d'analyse sur les options possibles d'adaptation au changement climatique.
- Susciter le débat et formaliser les implications des choix d'adaptation
- Identifier les besoins des acteurs du territoire sur le sujet de l'adaptation (connaissances, méthodes, financement)
- Identifier des pistes d'actions pour l'adaptation

Axe 2 : Organisation de rencontres et visites apprenantes

- Organisation de rencontres et visites apprenantes à destination :
    - Des élus et techniciens du territoire (3 rencontres)
    - Des acteurs socio-économiques et des habitants (3 rencontres)

Phase n°3 : Mise en œuvre et pérennisation de la démarche d'adaptation sur le territoire du Pays Centre Ouest Bretagne

Axe 1 : Formaliser et analyser le travail réalisé lors des ateliers de co-construction de la feuille de route

- Formaliser les enjeux prioritaires pour le territoire en faisant le lien avec les résultats issus de la phase n°1.
- Hiérarchiser les propositions d'actions issues des ateliers et formaliser les besoins des acteurs du territoire sur le sujet de l'adaptation

Axe 2 : Analyser la faisabilité (technique et financière) de mise en œuvre des actions et les moyens à mobiliser

- Pérenniser l'action en créant le contexte nécessaire à leur mise en œuvre : Portage, recherche de financement

Axe 3 : Lancement des premières actions accessibles

- Appui des porteurs (EPCI, acteurs...) de projets pour le lancement des actions
- Lancement d'études techniques plus poussées
- Mise en place des outils nécessaires à la prolongation de la démarche (ex : Création d'un collège multi-acteurs de l'adaptation, accompagnement des stratégies d'adaptation via l'ALECOB...)

Le budget de ce projet est de 95 500 €uros comprenant :

- 31 150 €uros de fonds propres au Pays Centre Ouest Bretagne
- 64350 €uros de demande de subvention auprès de l'ADEME et la région Bretagne

Il est précisé que les fonds propres sollicités dans la mise en œuvre des actions seront réalisés à budget constant, sans demande de financement complémentaire ou supplémentaire des 5 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du territoire.

Le Comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **La réponse à l'Appel à Projet relative à l'adaptation au changement Climatique auprès de l'ADEME selon les enjeux, les phases de mises en oeuvre, axes d'actions et le budget présenté.**
- **Saisit la Commission Transitions du Conseil de Développement pour lui demander :**
  - **Un appui dans toutes les démarches opérationnelles de mobilisation et concertation de la population ;**
  - **Un relai pour associer et intégrer les personnes qualifiées (professionnels libéraux et/ou salariés), selon les sujets abordés (agriculture, artisanat, entrepreneurs...) du territoire aux 3 phases de mise en œuvre des actions,**
  - **Une contribution active au Comité de pilotage du projet.**

Fait à Rostrenen,
Le 05/10/2023
Le Président,
Jean-Charles Lohé